



DECLARATION DE POSITION DE L'EFN SUR LA FUSION DES COMPETENCES, BESOINS EN COMPETENCES ET TRANSFERT DES TACHES AU NIVEAU INFIRMIER

Dans tous les pays Européens le transfert de compétences a gagné de la vitesse au cours de ces dernières années. Comme les besoins de la société en matière de soins de santé changent, la profession infirmière doit donc établir de nouvelles compétences, de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités. Il y a un transfert des tâches entre les médecins et les infirmières, et entre les infirmières et les aides soignantes, et autre personnel auxiliaire. Ce développement établit de nouvelles demandes, de nouveaux défis et de nouvelles opportunités pour la profession infirmière. Les systèmes de soins de santé doivent redéfinir et clarifier les qualifications, les rôles et les responsabilités de la profession. Les gouvernements et les décideurs doivent adapter la législation, afin de soutenir ces changements. Il est extrêmement important que la profession soit activement impliquée dans ces développements.

Les changements en matière de compétences et de fusion des compétences ont été stimulés par les développements suivants :

- Une demande croissante de soins de santé de haute qualité, dans les hôpitaux de soins aigus, comme conséquence d'un changement vers plus de prestation de soins à domicile, et à long terme ;
- Une nécessité croissante de maintenir les coûts et d'accroître l'utilisation efficace des moyens souvent insuffisants, tels que le travail d'infirmières hautement qualifiées ;
- Une nécessité croissante de meilleures perspectives de carrière pour les infirmières et autres professionnels de la santé ;
- Le développement de nouvelles technologies, demandant un haut niveau de flexibilité et de capacité d'adaptation ;
- Un nombre croissant de personnes souffrant de maladies chroniques, de demandes de prévention en matière de soins de santé, et de services de formation.

La profession infirmière est devenue une activité à haute intensité cognitive, avec une évolution en ce qui concerne les besoins en matière de qualifications et de compétences techniques. Les infirmières ont acquis une multitude de compétences génériques transmissibles. Le travail des infirmières est devenu beaucoup plus dynamique, avec une demande de flexibilité, d'apprentissage continu, d'initiative propre et d'expertise.

Des preuves démontrent qu'il y a un lien direct entre le personnel infirmier et les résultats positifs pour le patient. Aussi, il y a une motivation économique et qualitative dans la création d'une fusion optimale des compétences.

La société demande que les infirmières et les équipes sanitaires fournissent des soins de santé de haute qualité. Comparées à d'autres professions, les infirmières prestent des services 24h/24. On s'attend donc à ce que celles-ci coordonnent les soins de santé du point de vue du patient et puissent agir comme conseillères de ces derniers en matière de soins.

Tel que défini dans la Déclaration de Munich, rédigée suite à la deuxième Conférence Ministérielle de l'OMS, en 2000, sur la profession infirmière et les sages-femmes en Europe, les infirmières contribuent largement au développement efficace des soins de santé. Sur base de leur connaissance et expérience, les infirmières peuvent évaluer les nécessités en matière de soins, et les prodiguer de la manière la moins coûteuse et la plus efficace possible.

Dans la plupart des pays Européens occidentaux les infirmières ont établi, avec succès, des centres de traitement extra hospitaliers pour les maladies non transmissibles et sont en avance en matière de prestation de soins dans des nouveaux cadres, plus proches des domiciles des patients.

Les soins de santé centrés sur le patient ont contribué à des résultats positifs pour le patient par :

- Une approche holistique et intégrée en matière de gestion des soins au patient ;
- Une plus grande capacité des infirmières dans l'identification rapide de la dégradation de la santé d'un patient et dans la recherche d'interventions appropriées (l'inverse de «échecs des secours») ;
- Un renforcement du soutien systématique et continu du patient ;
- Un certain nombre de questions doivent encore être abordés afin d'optimiser les soins aux patients. Ce qui peut se faire par un développement plus ample du rôle et des compétences des infirmières qui viendront compléter les compétences et fonctions qu'elles possèdent déjà ;
- La législation doit encore être adaptée aux nouvelles formes de prestations de soins de santé dans la plupart des pays européens. Dans le cadre d'une équipe multidisciplinaire, la position et les responsabilités des infirmières par rapport à d'autres professions sanitaires doivent être clairement définis;
- Chaque gouvernement national doit, en collaboration avec les professionnels impliqués, définir et soutenir les conditions et changements dans la culture requis d'après lesquelles les nouveaux rôles et responsabilités, et l'innovation en matière de prestation de soins, peuvent être développés. Les gouvernements devraient soutenir les modèles de bonnes pratiques déjà acquis dans certains pays européens ;
- Afin d'optimiser les soins au patient, les tâches et responsabilités doivent être définies et allouées aux groupes de soins de santé en tenant compte de leurs qualifications et compétences – sans compromettre la qualité des soins ;
- Afin d'éviter la pénurie infirmière, les gouvernements doivent entreprendre des stratégies fortes en matière de ressources humaines et de planification de la main d'œuvre ;
- Il doit y avoir un investissement important dans la formation infirmière afin de garantir une formation appropriée, des études tout au long de la vie et un développement professionnel continu, permettant de soutenir les soins infirmiers et les infirmières, et pour que les professionnels de la santé aient les qualifications et compétences de hautes qualité requises pour répondre aux nécessités changeantes en matière de soins de santé.
- Un modèle établi en matière de parcours de carrière et de longue carrière dépend de l'introduction bien réussie de nouvelles compétences et de la mise en œuvre de la fusion des compétences ;
- La formation continue est très utile et nécessaire dans le domaine clinique. La contribution de départements de formation continue bien organisés et formellement établis est extrêmement importante. L'implication de professionnels de la santé appropriés et compétents contribuera beaucoup aux efforts de développement des connaissances des infirmières, et dans l'amélioration de leurs compétences;
- L'extension des responsabilités ou de n'importe quel transfert de compétences doit se faire avec une rémunération appropriée pour tous les groupes de professionnels impliqués ;
- Les modifications quant à la fusion des compétences ne peuvent pas mener à une augmentation de la charge de travail administratif des infirmières ;

- Les décisions relatives à la fusion des compétences devraient être spécifiques à chaque pays et tenir compte des nécessités des services locaux, des facteurs de qualité et d'efficacité, et de la configuration des services de santé et des ressources disponibles, ainsi que la réalisation et la formation, et inclure les professions de la santé dans le processus décisionnel.
- Un leadership infirmier fort et efficace est essentiel dans la réalisation des objectifs établis dans cette Déclaration de Position.

EFN Position Statement – November 2008

Fédération Européenne des Associations Infirmières (EFN)
Numéro d'Enregistrement 476.356.013
Clos du Parnasse 11A, 1050 Bruxelles, Belgique
Tel: +32 2 512 74 19 Fax: +32 2 512 35 50
Email: efn@efn.be Web: www.efnweb.eu